



Assemblée du FSE

publié le 07/02/2008 - mis à jour le 20/04/2015

Le foyer socio-éducatif s'est réuni aujourd'hui mardi 29 janvier à 13h00. Etaient présents des élèves de 5ème, 4ème, 3ème, ainsi que des membres du bureau. Il a été fait un premier bilan financier et le débat a porté sur les cotisations.

Tous les élèves n'ont pas cotisé au FSE, et pourtant à jour aucun système légal ne nous permet de faire voter au CA deux tarifs pour les sorties scolaires. Tous bénéficient de la subvention du FSE, cotisants ou non.

Le problème est bien citoyen. Je cotise pour que la subvention bénéficie au plus grand nombre ; je ne cotise pas et les autres le font pour moi. C'est un droit, et une façon de voir les choses mais cette attitude parasitaire met en péril un système qui devrait bénéficier à tous.

Je tiens à rappeler que la cotisation est de 10 euros.

Pour les 6ème par exemple, au cours de cette année le FSE va verser 30 euros de cotisations.

Si on ne peut cotiser pour des raisons financières, le problème est différent et vous devez savoir qu'il existe un fond social collégien qui peut dans ce cas précis vous aider.

A chacun de nous de réfléchir à une solution pour que vive le plus longtemps possible le FSE.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.